

10
DÉCEMBRE
2026
VOTEZ !

Le représentant des locataires défend vos droits !



Madame, Monsieur, cher(e) client(e),

Le 10 décembre 2026, **vous êtes appelé(e) à élire vos 4 représentants de locataires au Conseil d'Administration de Vosgelis.**

Voter pour ses représentants, c'est choisir des personnes qui sont locataires comme vous et qui défendront vos intérêts auprès de Vosgelis ; c'est vous donner la possibilité de vous exprimer et d'améliorer votre quotidien. Vosgelis compte sur vous pour participer activement à ces élections.

Comment voter ?

Les instructions vous ont été communiquées avec de l'envoi de votre matériel de vote. Vous pouvez voter :

- **Par correspondance** : détachez l'étiquette de la liste que vous choisirez, collez-la sur votre carte-réponse et glissez-la dans l'enveloppe T qui vous a été fournie. **Cette enveloppe est à déposer dans une boîte aux lettres de la Poste (ne pas l'affranchir, c'est gratuit).**
- **Par Internet**, en vous connectant sur une plateforme dédiée et en suivant les instructions fournies.

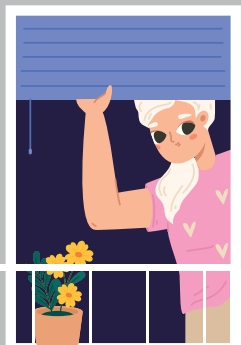
Attention : ne déposez pas votre enveloppe T dans la boîte aux lettres de votre agence ou de votre Vosgelis Contact ! Seuls les envois transmis par la Poste pourront être comptabilisés.

Quand voter ?

Le dépouillement aura lieu le 10 décembre 2026. Pour le vote par correspondance, **il est donc recommandé de renvoyer votre enveloppe T avant le 7 décembre 2026.**

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre agence.

Merci pour votre participation !
La Direction de Vosgelis



VOTEZ !